

Hommage à un saint prêtre angevin
à l'occasion du tricentenaire de son rappel à Dieu

L'ABBÉ JOSEPH GRANDET (3)

30 juillet 1646 – 1^{er} décembre 1724

- **La prédication peu conformiste d'un missionnaire**
- **Tentative de larcin par Mgr Arnauld**
- **Tout un peuple converti à l'exception des Huguenots... et du clergé**
- **Des prêtres élus par la population**
- **M. Grandet à Saint-Nicolas-du-Chardonnet**



Il y avait quatre ans que M. Grandet gémissait avec ses confrères sur les désordres de la ville d'Angers et du clergé. On pria pour qu'une mission fût organisée. A cette fin, Mgr Arnauld avait écrit au Supérieur des Missions étrangères de Paris. En vain. Bientôt, le bruit se répandit qu'un capucin, le père Honoré de Cannes, avait prêché des missions dans plusieurs villes du royaume, avec des fruits extraordinaires. M. Grandet eut un témoignage du secrétaire de l'évêque de Limoges, puis un autre du supérieur du séminaire de Clermont. Il faut dire que des phénomènes assez troublants s'y étaient produits...

Les chanoines avaient refusé au père Honoré la cathédrale auvergnate pour prêcher. Mais celui qui avait parlé le plus fortement en chapitre contre le capucin mourut subitement. Aussitôt après ce refus, quand on mit en branle les cloches de ladite cathédrale, la plus grosse se brisa. Il n'en fallut pas davantage pour lever tout interdit au bon père Honoré, et la mission eut un grand succès, il se fit de grandes réconciliations et d'abondantes restitutions de biens mal acquis.

La mission du père Honoré de Cannes, o.f.m.

Mgr Arnaud écrivit donc au Père provincial des Capucins, puis au cardinal patron de leur ordre, pour convier le prédicateur. Après moult péripéties – courrier perdu, fausse nouvelle de la mort du père Honoré, ordre du roi de le faire prêcher ailleurs... – le père Honoré de Cannes arriva enfin à Angers le 19 avril 1684 avec le père Clément de La Canorgue. Deux années s'étaient écoulées depuis le premier courrier !

Cette mission avait été tout d'abord à l'initiative de M. Grandet, à une époque de tensions avec Mgr Arnauld. Aussi le prélat disait à tout le monde : *C'est la mission de M. Grandet et non pas la mienne !* Mais quand il vit les grands bienfaits qu'elle produisait, il corrigea et dit que c'était la sienne et non pas celle de M. Grandet...

Une prédication simple... mais peu conformiste

Le père Honoré s'appelait Ange Rémon, et était le fils d'un notaire de Cannes. C'était un homme grand et sec, d'un tempérament tout de feu. Il était infatigable, et doté d'une *voix de tonnerre et fort claire*. Il avait 52 ans lorsqu'il vint à Angers, mais avait entrepris ses missions dès l'âge de 25 ans, par ordre de ses supérieurs. Celles-ci portaient des prodiges de grâces, et tous les évêques réclamaient le Capucin.

Ses sermons étaient *comme les sacrements dont la matière est commune et les effets surprenants*, note M. Grandet. Il avait quelquefois des traits d'éloquence inimitables :

Quelquefois, au milieu d'un discours, il s'interrompait lui-même et répétait cinq ou six fois ces mots : "Pécheurs, pécheurs, pécheurs" avec un son de voix éclatant et terrible. Quelquefois, dans ses sermons de la mort et de l'enfer, il prononçait de suite ce seul mot : "Éternité, éternité, éternité," élevant sa voix de plus en plus à chaque fois qu'il le prononçait, d'une manière capable de faire trembler les plus endurcis. Souvent il criait à Dieu : "Miséricorde, miséricorde, miséricorde," en sorte qu'il faisait fondre son auditoire en larmes sans qu'on pût s'empêcher de crier avec lui à haute voix : "Miséricorde".

Cependant, sa prédication pouvait choquer son auditoire. Il l'avait d'ailleurs annoncé d'avance à M. Grandet dès son arrivée : *Monsieur, n'en soyez pas surpris, je vous rebutterai et même je vous scandaliserai !* Ainsi, rapportait-il parfois des histoires très rebutantes, ou bien s'impatientait lorsqu'une porte n'était pas fermée, ou si l'on faisait du bruit... Il lui arrivait également d'employer des expressions basses et choquantes, ou bien de raconter des histoires qui faisaient rire l'auditoire.

M. Grandet s'ouvrit donc de ces faits à M. Tronson, lequel, doué d'un grand discernement, lui répondit en deux points :

- c'était une marque infaillible que sa mission venait de Dieu et que le Saint-Esprit y avait plus de part que l'esprit de l'homme, puisqu'il se servait de ce qui paraissait faible, fou et insensé aux yeux des hommes pour confondre la sagesse des gens du siècle ;

- ces pauvretés et ces choses rebutantes lui étaient laissées pour l'empêcher de s'élever et de s'enorgueillir des grands succès qui accompagnaient ses missions ; c'était là le contre-poids de l'amour propre.

Et M. Grandet d'ajouter un autre argument : Mgr Bossuet qui l'avait suivi dans sa mission à Meaux... en avait été *charmé !*

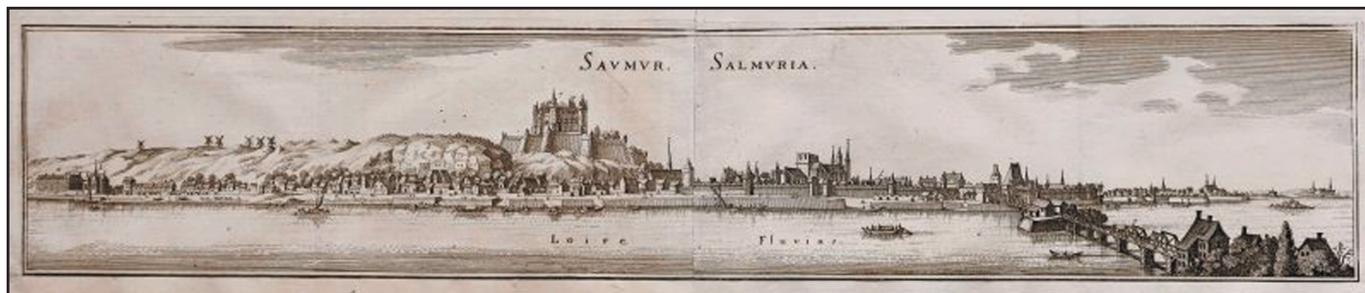
Le père Honoré se prit d'affection pour M. Grandet, et l'associa à la mission d'Angers : il le chargea de la répartition de l'argent des restitutions, en fit le dépositaire de tous les secrets de la mission, le délégua auprès de Monseigneur pour lui soumettre toutes les difficultés qui se présentaient... Et il appréciait de surcroît de partager ses repas avec lui.

Devant l'ampleur de la tâche, et en raison de l'éloignement de la maison de sa mère du Logis Barrault, c'est à cette occasion que M. Grandet y revint demeurer, après dix années de résidence au Tertre Saint-Laurent.

Quant à Mgr Arnauld, il prit tellement en amitié le père Honoré qu'il le suivait partout ; il ne manqua pas un seul de ses sermons !

M. Grandet prit alors occasion de cette bonne entente entre le prélat, le père Honoré et lui-même pour tenter





d'obtenir le retour des clercs au Logis Barrault. Le capucin avait bien compris que la cause de la disgrâce n'avait pour autre fondement que le refus du jansénisme de la part des Sulpiciens. Aussi M. Grandet profita-t-il d'un entretien au sujet de la mission, les rassemblant tous trois, pour aborder le sujet... avant de constater que les mêmes griefs de l'évêques, cent fois émis et cent fois réfutés, hantaient toujours son esprit...

Conflit pour une méditation

Le père Honoré, souhaitant pérenniser les bienfaits de sa mission, engagea M. d'Autichamp, Gouverneur de la ville et du château d'Angers, à fonder une méditation tous les dimanches dans une église de la ville. On songea à l'église Sainte-Croix car le Saint-Sacrement y était perpétuellement exposé. Et Monsieur d'Autichamp sollicita les prêtres du Logis Barrault pour prendre en charge ces méditations. Il ne manquait que l'autorisation de Monseigneur l'évêque. Le père Honoré lui en parla, et la chose apparaissait sans difficulté. Cependant, quand le notaire se présenta à l'archevêché, le prélat refusa de signer l'acte de fondation sans en donner d'explication...

Le père Honoré s'en ouvrit donc à l'évêque, et les vieux démons, que la réconciliation du Vendredi-Saint de l'année précédente n'avait pas enfouis très profondément, resurgirent sans retenue : les prêtres du Logis Barrault n'avaient jamais voulu lui montrer leurs lettres patentes, il ne savait comment elles étaient faites, il était pour le moins étrange qu'un évêque ne pût lire de tels documents obtenus en son nom et sur sa requête...

Le père Honoré consulta M. Grandet. Effectivement, on n'avait jamais voulu lui montrer l'original de ces lettres patentes, car le prélat avait pour dessein non dissimulé de les brûler afin de détruire la communauté du séminaire ; qu'en outre ces lettres patentes avaient été intégralement payées par les prêtres du Logis Barrault ; mais on lui en avait cependant donné une copie certifiée conforme par un notaire.

Le père Honoré tenta de trouver une solution auprès de M. Grandet : on montrerait les précieux documents devant M. le Gouverneur, au château d'Angers, et en sa présence.

Le jour convenu, ces messieurs se retrouvèrent dans le bureau de M. d'Autichamp. Étaient présents M. Maillard, le supérieur du Logis Barrault qui avait apporté lesdites lettres, M. Grandet, le père Honoré et bien entendu Mgr Arnauld. Le prélat commença par réitérer ses vieux griefs. On tâcha de l'apaiser, et on lui présenta les fameuses lettres patentes. Après les avoir lues, il les plia et commença à les glisser dans sa poche, disant qu'il était *bien aise de les emporter pour les lire à loisir et y faire ses réflexions*.

Un froid gagna la petite assistance. Cependant, M. d'Autichamp, mettant la main sur ces lettres patentes, prit la parole d'un ton martial :

— *Tout beau, Monsieur, vous n'emporterez point ces lettres patentes en ma présence et dans un lieu comme le château, qui*

est le lieu de la sûreté publique et où la foi de ces Messieurs a cru trouver un asile assuré ; vous les pouvez lire et rien de plus !

Le prélat lui remit alors les documents sans insister outre mesure. Derrière lui, se tenait le père Honoré qui surraita à mi-voix au gouverneur : *Ferme ! Ferme !* Alors M. d'Autichamp, élevant encore plus la voix, lui asséna :

— *Je m'aperçois, il y a longtemps, Monsieur, que vous n'avez aucun égard pour moi, et que parce que j'ai de la considération pour ces Messieurs, que l'on met mal à propos dans votre esprit, j'y suis mal moi-même ; (...) j'avais jeté les yeux sur eux pour faire une méditation que je voulais fonder dans une paroisse d'Angers ; vous avez refusé d'approuver cette œuvre, comme si c'était un crime, et vous n'avez pas voulu en signer l'acte ; je m'en vas envoyer quérir le notaire pour le déchirer devant vous !*

C'était la manière dont il fallait user pour parler au vieil évêque. Lequel, faisant excuse, accepta de signer l'acte, ce qui fut fait le jour-même.

Mission du père Honoré à Saumur

La mission du père Honoré se poursuivait avec grand succès. Après les laïcs, les prêtres eurent leur mission dédée. Il s'en trouva plus de 600 ! Ne retenons qu'une seule formule que le père adressa à la milice sacerdotale : *Qu'est-ce qu'un ange ? C'est la plus belle des créatures. Qu'est-ce qu'un démon ? C'est un péché mortel joint à un ange !*

Après les deux mois que dura la mission d'Angers, le père Honoré de Cannes s'en alla poursuivre sa prédication à Saumur à la fin du mois de juin 1684. Mgr Arnauld l'y suivit, ainsi que M. Grandet auquel le prélat donna place dans son carrosse. La mission dura six semaines, et M. Grandet en écrivit une relation à la demande de son évêque. Toute la population donna les marques d'une conversion sincère, à l'exception des Huguenots – qui occupaient la moitié de la ville – et du clergé ! Celui-ci était alors divisé entre d'une part le curé de Saumur, prêtre de l'Oratoire, et d'autre part le prieur de Nantilly, curé primitif de la paroisse de Saumur, et ses prêtres chapelains. Des procès les opposaient *de toute antiquité*, les seconds se sentant menacés dans leur propriété par les premiers. De plus, presque partout les prêtres des villages se moquaient des missions et des missionnaires ; ils ne s'y confessaient point et en détournaient même leurs ouailles, raillant tout ce qu'ils y avaient entendu dire...

Cela n'empêcha pas que la mission se terminât triomphalement par l'érection d'une croix, à l'occasion de laquelle 10 000 personnes processionnèrent *quatre à quatre, une croix à la main, en allant et en revenant dans le plus bel ordre du monde, en chantant des cantiques à l'honneur de la croix, sans que personne se fût mêlé de les arranger, comme si une main invisible les avait dirigées*.

Avant son départ, le père Honoré parla à Monseigneur en faveur du retour de ses séminaristes au Logis Barrault. Il promit de le faire, mais attendait une occasion... De son

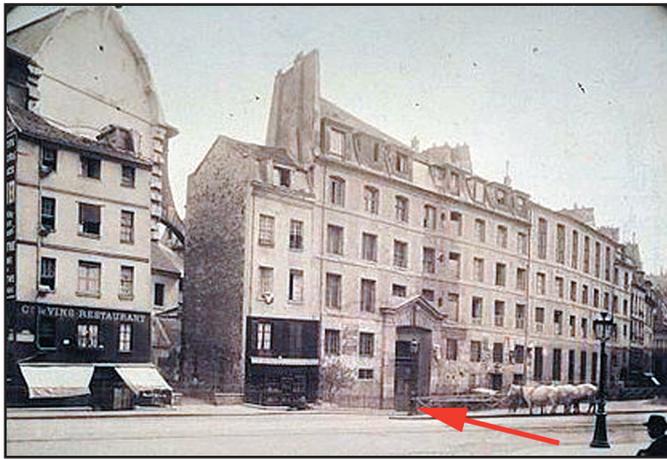
côté, M. Grandet invita le père Honoré à prêcher une mission à Saint-Sulpice à Paris, ce qu'il accepta.

Monsieur Grandet accompagne le père Honoré à Paris

Ayant prêché en Bretagne, le père Honoré fit escale à Angers le 4 janvier 1685, avant de repartir aussitôt pour Saint-Sulpice. Il invita M. Grandet à le suivre.

Celui-ci demeura huit mois à Paris. Tandis que le père Honoré prêchait à Saint-Sulpice puis à Saint-Étienne-du-Mont, il fut demandé au prêtre angevin de confesser tous les mois dans une institution d'enfants de la noblesse : l'Académie de l'Enfant-Jésus. Elle était composée de 80 enfants, tous fils de ducs et pairs ou gouverneurs de provinces. On leur enseignait les humanités, la rhétorique, la philosophie, à écrire, à danser et tous les autres exercices qui convenaient à des gens de la haute noblesse. Tous les dimanches, ils chantaient ensemble l'office de l'Enfant Jésus et un ecclésiastique de Saint-Sulpice allait leur faire le catéchisme. Tous les 23 de chaque mois, deux élèves se relevaient toute la nuit en adoration devant l'image de l'Enfant-Dieu, dans la confrérie duquel ils étaient tous enrôlés. M. Grandet se prit autant d'affection pour cet apostolat qu'il en avait eu pour la mission auprès des miséreux du Craonnais. Il se dévouait partout où il y avait quelque âme à sauver. Dans l'économie du salut, la lutte des classes n'existe pas...

Parallèlement, M. Grandet avait été sollicité pour prêcher les dimanches en l'église paroissiale de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Il y fut pendant deux mois, et après le prône, il restait dîner avec les directeurs du séminaire avec lesquels il avait déjà beaucoup de relations.



L'entrée du petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet avant sa destruction (flèche). A gauche, le pignon de l'église. Le portail principal ne sera achevé qu'en... 1937!

Nouvelle brouille avec Mgr Arnauld

Pendant les missions du père Honoré, M. Grandet avait souvent l'occasion de présenter des cas difficiles à Mgr l'archevêque de Paris, Mgr de Harlay. Et comme les deux hommes s'entendaient bien, le prêtre angevin avait coutume de lui parler des affaires du séminaire d'Angers et des progrès du jansénisme en Anjou. Profitant de cette proximité, il le pria de demander au roi une pension pour les prêtres du Logis Barrault, afin d'instruire les *nouveaux catholiques*, c'est-à-dire les Huguenots convertis.

Nous étions peu de temps après la révocation de l'Édit de Nantes, et le roi avait à cœur de développer des œuvres pour ramener les Huguenots à la foi catholique. On suggéra à M. Grandet de formuler une demande de pension à cet effet, il avait toutes les chances de l'obtenir. L'intéressé en référa à M. Maillard, supérieur du Logis Barrault, lequel donna son accord. M. Grandet s'en alla prier l'archevêque de Paris d'en parler au roi. Quelques jours après, ce dernier fit réponse que Sa Majesté avait accordé une pension de 600 livres aux prêtres du Logis Barrault. Mais une dernière formalité restait à accomplir : demander l'agrément de l'évêque d'Angers, demande que M. le marquis de Châteauneuf, secrétaire du roi, se chargeait d'adresser.

M. Grandet, qui avait grand commerce de lettres avec son évêque, lui évoqua la chose comme d'une affaire qui pourrait se faire.

Mais le prélat angevin ne donna aucune réponse, ni à M. de Châteauneuf, ni à M. Grandet. Ce dernier en apprendra la raison quelque temps après :

Quand le prélat eut appris que le Roy nous avait accordé cette pension de 600 livres, il jeta feu et flammes contre nous, il s'en plaignit hautement et en écrivit une lettre foudroyante à Mlle Rousseau, qui était alors à Paris, lui marquant qu'il était étrange que des prêtres qui faisaient tant les zélés reçussent de la cour leur vocation à des emplois ecclésiastiques.

C'est que la lettre de M. de Châteauneuf comportait, aux dires de Mgr Arnauld, une formule malheureuse : *le Roi vous ordonne d'y donner votre consentement !*

Le vieil évêque voyait ainsi son autorité bafouée, et voyait ses vieux ennemis introduits à ses dépens dans l'entourage royal. Il imaginait également les rapports à charge que ces prêtres du Logis Barrault pouvaient faire sur leur évêque janséniste en si haut lieu...

M. Grandet adressa une lettre à son évêque pour protester de sa fidélité, et recadrer sa démarche :

On a proposé au Roy de donner une pension à une communauté déjà établie par votre autorité et par la sienne pour l'instruction des hérétiques qui voudraient se convertir : il y a deux choses dans cette grâce, la pension et l'instruction. La pension regarde uniquement l'autorité du Roy et l'instruction regarde votre vocation. Sa Majesté accorde la première de son plein pouvoir et, par sa bonté, elle veut bien se charger de vous demander la deuxième en faveur de ces prêtres pour une fonction ecclésiastique.

Pouvait-on, Monseigneur, reconnaître votre autorité d'une manière plus respectueuse et plus soumise, puisque le Souverain la reconnaît lui-même en vous demandant votre agrément ?

L'évêque ne changea point de posture, et répondit par une lettre désabusée :

Mais, Monsieur, en voilà assez et je dois désormais demeurer dans un profond silence, laissant agir vos amis dans une entière indépendance, me trouvant trop faible pour m'y opposer et avouant de bonne foi qu'ils ont un très grand crédit à la cour et que je n'y en ai aucun.

M. Grandet revint enfin en Anjou à la fin du mois d'août 1685. Il s'en fut trouver son évêque qui le reçut fort courtoisement malgré le différend précédent, et l'autorisa à rejoindre la mission du père Honoré à Château-Gontier. Ce dernier l'invita à prononcer le panégyrique de saint François au jour de la clôture de la mission. M. Grandet adressa en cette occasion un vibrant hommage à son évêque qui était présent. Ceci apaisa les relations entre les deux hommes.

